

SmartCoop - Société coopérative agréée comme entreprise sociale Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2021

TEXTE DES RÉSOLUTIONS

- 1. Approbation des comptes et rapports (activités, objet social, réviseur d'entreprise) de l'exercice 2020 et décharge aux administrateur-trices de leur mandat de gestion
 - Contenu
- « L'Assemblée Générale des Sociétaires, après avoir pris connaissance du rapport d'activité, du rapport de gestion, du rapport sur la réalisation d'un « impact sociétal positif » et du rapport du réviseur d'entreprise, approuve l'ensemble de ces rapports et comptes et donnent décharge aux administrateur trices de leur mandat de gestion. »
- Modalité de réponse Vote pour / Vote contre / Abstention

2. Décisions d'affectation du résultat

Contenu

« Le résultat net de l'exercice 2020 pour le groupe Smart est de -5 380 514 €, et de 173 093 € pour ce qui concerne SmartCoop. Conformément aux statuts qui prévoient la non-distribution des résultats, l'Assemblée Générale des Sociétaires décide d'affecter le résultat aux réserves impartageables devant permettre à la coopérative des investissements dont les choix seront arbitrés par le Conseil d'administration. »

Modalité de réponse

« Je prends acte de l'affectation du résultat net de l'exercice aux réserves impartageables. »

3. État du sociétariat et du capital social

Contenu

« Au 31/12/2020, la coopérative compte 27 268 sociétaires dont 27 205 sociétaires de catégorie A détenant 88,97 % des parts (soit 64.439 parts), de 35 sociétaires de catégorie B détenant 1,07 % des parts (soit 782 parts) et de 28 sociétaires de catégorie C détenant 9,94 % des parts (soit 7 200 parts). Le capital social est de 2 175 780 €. Les droits de vote sont détenus à 99,68 % par les sociétaires de catégorie A et à 0,32 % par les sociétaires de catégorie B. Compte tenu des résultats de la coopérative, la valeur de la part est égale à sa valeur nominale soit 30 euros. »

Modalité de réponse

« Je prends acte de la composition du sociétariat, de l'état du capital social et de la valeur de la part. »



4. Plan stratégique 2025

Contenu

« Un plan stratégique a été construit pour poser des principes d'actions, tracer des axes de mise en œuvre sans enfermer l'organisation dans des objectifs trop contraints. Ce plan est issu d'une élaboration collective longue, exigeante, organique et participative. Nourri d'abord par le processus Smart in Progress et par un travail de l'administration déléguée et des conseils d'administration, ce plan été discuté, travaillé, amendé puis validé par ces derniers. L'Assemblée Générale des Sociétaires, après avoir pris connaissance du document, approuve le Plan stratégique 2025 pour poursuivre sa déclinaison opérationnelle. »

Modalité de réponse

Vote pour / Vote contre / Abstention

5. Élection du nouveau Conseil d'Administration

Contenu

« L'Assemblée Générale des Sociétaires, après avoir pris connaissance des candidatures à l'élection du Conseil d'administration, vote pour les candidat es suivant es :

Pour la catégorie A (11 choix possibles maximum)

- Isabelle Azaïs
- o Pierre D'haenens
- o Farah El Hour
- Fabien Glineur
- Yoann Janssens
- o Yan-Pierre le Luyer
- o Anthea Missy
- o Rosa Rochman
- o Leila Tabamer
- Hugo Vandendriessche

Pour la catégorie B et C (7 choix possibles maximum)

- Maxime Dechesne (catégorie B)
- Hadrien Fastenaekens (catégorie B)
- Amaury Haegeman (catégorie B)
- Marie-Françoise Wirix (catégorie B)
- Jacques Debry (catégorie C)
- Anne-Laure Desgris (catégorie C)
- Samuel Desguin (catégorie C)
- Françoise Kemajou (catégorie C Pour la solidarité)
- Sabrina Nisen (catégorie C CoopCity)
- Pierre Vreven (catégorie C)
- Modalité de réponse

Pour/Contre/Abstention



6. Smart in Progress (SIP): Processus pour 2021-2022

Contenu

« Après plusieurs années de réalisation du processus Smart in Progress, plus de 200 recommandations émises, une stratégie 2025 rédigée sur cette base et de nombreux projets d'évolutions en cours, la période 2021-2022 n'ouvrira pas de nouvelles thématiques. Nous consacrerons cette période 2021-2022 à la fois à une évaluation, à des moments de mise en visibilité de ce que sont devenues les recommandations ainsi qu'à des expérimentations pour que des recommandations soient déclinées en projet par les sociétaires directement. »

Modalité de réponse

Je prends acte du processus pour la période 2021-2022.

7. Désignations et pouvoirs pour les formalités

Contenu

« L'Assemblée Générale des Sociétaires confère tous pouvoirs au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité requises afférentes aux résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2021. »

Modalité de réponse
Vote pour / Vote contre / Abstention